Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 33 (1924)

Rubrik: Commission du Musée national suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission du Musée national suisse

Il n'y a pas eu de changement dans la composition de la Commission. Celle-ci a tenu, comme de coutume, trois séances, et le dernier jour de celle de septembre a été consacré à une visite au château de Wildegg.

La Commission n'a pas eu à s'occuper de questions de grande importance. Une Sous-commission de la Commission de gestion du Conseil national a visité le Musée le 28 avril et a pu se rendre compte de la nécessité de l'agrandissement des locaux. Ce manque de place n'est pas la conséquence de nombreux achats, car ceux-ci se bornent surtout à des objets rares et partant coûteux, et la Direction s'efforce de limiter au strict nécessaire l'achat d'objets ayant seulement un intérêt pour l'histoire de la civilisation; elle ne le fait que dans le cas où ces objets viennent combler des lacunes importantes de nos collections. Le manque de place dont souffre le Musée résulte bien plutôt de ce fait que, dès l'origine, on n'avait pas prévu les locaux nécessaires pour l'exposition non seulement de chambres, de plafonds et d'autres motifs d'architecture ayant un intérêt historique ou artistique, mais encore de collections spéciales telles que ferronnerie, céramique, tissus etc. Lors de la construction du Musée, ces objets étaient répartis en divers endroits, de telle sorte qu'il fut impossible d'avoir une vue d'ensemble sur la richesse de ces collections et de prévoir les locaux nécessaires à leur exposition. C'est pourquoi il importe que nous obtenions aussi rapidement que possible la remise des locaux occupés actuellement par l'Ecole des arts décoratifs de la Ville. Cela est d'autant plus nécessaire que, lorsque la Sous-commission s'est renseignée auprès du Chef du Département de l'Intérieur, sur la possibilité de l'agrandissement du Musée, le Conseil fédéral a répondu que l'on ne pouvait songer à entreprendre de nouvelles constructions avant que les bâtiments destinés à la Bibliothèque nationale ne fussent achevés. Ces circonstances ont amené Mr. Georges de Montenach à exposer au Conseil des Etats, lors de la discussion du rapport du Département de

l'Intérieur, un projet qui a été ensuite publié dans la "Liberté". Les membres de la Commission du Musée ont reçu des exemplaires de ce mémoire et ont eu l'occasion de l'étudier. Suivant ce projet, une fois le Musée en possession des locaux qui lui sont nécessaires, et pour éviter à l'avenir un nouvel encombrement des salles, on procéderait à une décentralisation du matériel dont le Musée national pourrait se passer. Dans ce but, on créerait dans différentes villes de la Suisse, qui ne possèdent pas encore de musées d'antiquités d'une certaine importance, des collections spéciales: l'une de ces villes recevrait les mobiliers, l'autre la céramique, une troisième la ferronnerie etc. La Commission et la Direction du Musée croient, avec M. le Chef du Département que ce projet, en soi fort intéressant, n'est nullement préjudiciable aux intérêts du Musée. Mais son exécution, même si elle était approuvée par les autorités fédérales, se heurterait à des difficultés considérables, surtout au point de vue administratif. A la demande du Département et de la Commission, la Direction a été invitée à exposer son point de vue sur ce projet.

L'exposition rétrospective d'art suisse à Paris a été l'occasion pour la Commission d'étudier à nouveau la question des prêts à consentir en pareils cas soit à l'étranger soit en Suisse. Tout en reconnaissant l'intérêt scientifique que présentent de telles expositions, on ne peut cependant se dissimuler le danger que font subir aux objets prêtés, en particulier aux anciennes peintures sur bois, les transports et les changements de locaux. C'est pourquoi nous renoncerons désormais par principe à participer à de telles manifestations. En revanche, nous serons toujours disposés à prêter notre concours lorsqu'il s'agira d'objets qui ne risquent pas d'être endommagés et pour autant que ceux-ci proviennent de nos dépôts. Il est en effet impossible de priver le Musée pour un certain temps d'objets de grand intérêt, car l'on risque de causer un tort aux spécialistes venus souvent de loin pour poursuivre leurs études chez nous. Nous ne devons pas non plus oublier que, la plupart du temps, il ne nous est pas possible de combler les vides par des objets de même valeur, et, en définitive, ce sont les visiteurs du Musée qui se trouvent lésés. Notre participation à de nombreuses expositions où les dangers ci-dessus mentionnés n'étaient pas à craindre prouve d'ailleurs notre bonne volonté. Nous avons prêté différents objets au Musée des arts décoratifs de la Ville de Zurich, au Cabinet des estampes du Musée des Beaux-Arts de Bâle, ainsi qu'au Musée des arts décoratifs de cette ville, à la réunion de l'Association soleuroise pour la protection des beautés naturelles à Olten, au Musée cantonal des arts décoratifs à Aarau, et à l'exposition cantonale zuricoise d'agriculture à Winterthour.

Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, la Direction a dû renoncer, faute de locaux, à organiser une exposition temporaire d'objets pris dans nos dépôts.

Nous avons également profité de la bonne volonté d'autres musées pour augmenter nos collections par voie d'échange. C'est ainsi que le Musée d'Art et d'Histoire de Genève et notre salle des armes ont pu, cette année, s'enrichir de plusieurs pièces intéressantes.

Le Musée du Vieux-Romainmôtier est devenu membre de l'Association des collections d'antiquités de la Suisse. Nous avons accordé l'entrée gratuite du Musée aux membres de la Société mutuelle artistique de Genève contre présentation de leurs cartes de sociétaires.

L'American School of prehistoric researches in Europe", sous la direction de Mr. Georges Grant MacCurdy, a eu l'occasion, cette année, de visiter nos collections et aussi les fouilles entreprises en son honneur. Les participants nous ont exprimé leurs plus vifs remerciements et, en signe de reconnaissance, nous ont offert une somme d'argent destinée à poursuivre ces fouilles.

Séduite par l'aspect pittoresque de la cour du Musée, une troupe d'artistes nous a demandé l'autorisation d'y représenter un mystère d'Hugo von Hoffmannsthal, "Jedermann", qui avait été également joué dans plusieurs autres villes suisses. Vingt représentations ont eu lieu devant un nombreux public et sans le moindre inconvénient pour le Musée.

La comtesse de Hallwil, aidée par un personnel spécial, a installé à ses frais les collections de la famille de Hallwil dans la salle qui nous avait été cédée par le Musée des arts décoratifs. Mais l'ouverture de ces collections au public n'a pas pu avoir lieu, car celles-ci ne sont pas encore au complet et le catalogue raisonné, qui sera publié aux frais de Mme. de Hallwil, n'est pas encore achevé. La

donatrice nous a, en outre, remis un fonds destiné à l'entretien et à la surveillance de ces collections. A la fin de l'année, les stipulations pour l'emploi de ce fonds n'étaient pas encore entièrement fixées Nous consacrons plus loin un chapitre spécial à ces collections.

Les publications du Musée ont continué à paraître régulièrement. Pour la première fois, seule la partie administrative de notre rapport a paru en français et en allemand, tandis que la partie scientifique est la même pour les deux éditions. Il résulte de ce nouveau mode de faire une sérieuse économie sur les frais d'impression qui nous permet d'illustrer plus abondamment cette seconde partie.

Cette année encore, il n'a paru aucun fascicule de la "Statistique des monuments historiques du canton d'Unterwald". Mais entre temps, des démarches ont été faites pour trouver une base financière pour achever cette publication. Aussi pouvons-nous espérer la voir continuée en 1925.